

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 175-2019, 13 mars 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur Thierry Audin comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Thierry Audin, directeur des communications au ministère des Transports, cadre classe 2, soit nommé secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au traitement annuel de 151 883 \$ à compter du 18 mars 2019;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Thierry Audin comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70172

Gouvernement du Québec

Décret 176-2019, 13 mars 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur Daniel Primeau comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société québécoise des infrastructures

ATTENDU QUE l'article 60 de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) prévoit notamment que la Société québécoise des infrastructures est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de neuf et d'un maximum de onze membres dont le président du conseil et le président-directeur général de la Société;

ATTENDU QUE l'article 64 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme le président-directeur général, que la durée de son mandat est d'au plus cinq ans et qu'il exerce ses fonctions à plein temps;

ATTENDU QUE l'article 65 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Primeau a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim de la Société québécoise des infrastructures par le décret numéro 1314-2018 du 18 octobre 2018 et qu'il y a lieu de le nommer membre du conseil d'administration et président-directeur général de cette Société;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor :

QUE monsieur Daniel Primeau, membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim de la Société québécoise des infrastructures, soit nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général de cette Société pour un mandat de trois ans à compter des présentes, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Conditions de travail de monsieur Daniel Primeau comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société québécoise des infrastructures

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3)

I. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme monsieur Daniel Primeau, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société québécoise des infrastructures, ci-après appelée la Société.

À titre de président-directeur général, monsieur Primeau est chargé de l'administration des affaires de la Société dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par la Société pour la conduite de ses affaires.